

Transmission des actes budgétaires

Rappel des pièces à joindre aux documents budgétaires

Le **budget primitif** transmis aux services préfectoraux doit être accompagné :

- des annexes obligatoires (cf. fiche n°2 – présentation des actes budgétaires)
- de la délibération portant adoption du budget primitif
- de l'extrait du compte de gestion : « Résultats budgétaires de l'exercice » et « Résultats d'exécution » (états II-1 et II-2)
- de l'état des restes à réaliser signé et des pièces justificatives
- de la fiche de calcul du résultat, en cas de reprise anticipée du résultat.

Le **compte administratif** transmis aux services préfectoraux doit être accompagné :

- des annexes obligatoires (cf. fiche n°2 – présentation des actes budgétaires)
- de la délibération portant adoption du compte administratif
- de la délibération portant adoption du compte de gestion
- de la délibération portant affectation de résultat
- de l'extrait du compte de gestion « Résultats budgétaires de l'exercice » et « Résultats d'exécution » (états II-1 et II-2)
- de l'état des restes à réaliser signé et des pièces justificatives (s'ils n'ont pas déjà été produits)

Le **budget supplémentaire** doit, le cas échéant, être accompagné de la délibération portant affectation de résultat.

Les **décisions budgétaires modificatives**. Elles font partie intégrante du budget et doivent être présentées en respectant la maquette budgétaire applicable à celui-ci, par une présentation section par section en différenciant clairement les recettes et les dépenses.

Télétransmission des actes (dématérialisation)

Dans une démarche de modernisation et de sécurisation des échanges, les collectivités sont invitées à développer la télétransmission via l'application @ctes et @ctes budgétaires (TOTEM pour les collectivités).

Les collectivités ayant signé avec l'État une convention de dématérialisation des actes budgétaires par l'application « @ctes budgétaires » doivent **impérativement** transmettre les budgets par cette voie.

Les maquettes budgétaires (budget primitif, compte administratif, et décisions modificatives) ne doivent en aucun cas être déposées au format PDF, seul le format XML est accepté. Le format PDF est réservé aux délibérations, aux extraits du compte de gestion, aux pages de signatures et aux états des restes à réaliser.

Les documents transmis doivent être correctement typés. En cas de non-respect de ces consignes, il sera demandé à l'émetteur de corriger son flux, puis de procéder à une nouvelle télétransmission en remplacement des flux erronés.

Modalités spécifiques pour télétransmettre un budget

(budget primitif, compte administratif, budget supplémentaire, décisions modificatives)

Le budget doit être impérativement au format XML (données chiffrées).

Ne placer qu'un seul fichier XML dans une seule et même enveloppe de télétransmission. Le budget principal et les budgets annexes sont donc envoyés séparément dans des enveloppes distinctes.

Néanmoins, vous pouvez placer dans cette même enveloppe d'autres documents au format PDF qui correspondent au budget transmis (page de signatures, délibérations d'adoption du budget ou extrait du compte de gestion).

Pour toutes les maquettes budgétaires au format XML (budget principal, budget annexe, compte administratif, etc.), veiller à respecter la nomenclature suivante pour le succès de la télétransmission (même si votre enveloppe de transmission contient également des documents annexes au format PDF) :

Le flux arrivera dans notre application
ACTES BUDGETAIRES

Nature de l'acte : (parmi les 6 choix)

- 1 : Délibérations
- 2 : Arrêtés réglementaires
- 3 : Actes individuels
- 4 : Contrats, conventions, et avenants
- 5 : Documents budgétaires et financiers**
- 6 : Autres

Matière :

- 1 : Commande publique
- 2 : Urbanisme
- 3 : Domaine et patrimoine
- 4 : Fonction publique
- 5 : Institutions et vie politique
- 6 : Libertés publiques et pouvoirs de police
- 7 : Finances locales**
 - 7.1 : décisions budgétaires**
 - ~~-7.1.1 : débat d'orientations budgétaires~~
 - ~~-7.1.2 : délibérations afférentes aux documents budgétaires~~
 - 7.1.3 : document budgétaire**
 - ~~-7.1.4 : annexes~~
 - ~~-7.2 : fiscalité~~
 - ~~-7.3 : emprunts~~
 - ~~-7.4 : interventions économiques~~
 - ~~-7.5 : subventions~~
 - ~~-7.6 : contributions budgétaires~~
 - ~~-7.7 : avances~~
 - ~~-7.8 : fonds de concours~~
 - ~~-7.9 : prise de participation (SEM...)~~
- 8 : Domaines de compétence par thème
- 9 : Autres domaines de compétences

Un seul choix possible

**Modalités pour télétransmettre une délibération
ou un autre document à caractère budgétaire et financier
sans budget**

(délibérations, DOB, extrait compte de gestion, page de signature, état des RAR et justificatifs)

Si ces documents ne sont pas mis dans l'enveloppe de transmission du budget, vous pouvez les transmettre directement.

Pour les **autres documents** afférents aux documents budgétaires qui sont transmis **au format PDF** (délibérations, DOB, pages de signatures, etc.), veiller à respecter la nomenclature suivante pour le succès de la télétransmission :

Le flux arrivera dans notre application
ACTES REGLEMENTAIRES

Nature de l'acte : (parmi les 6 choix)

-  **-1 : Délibérations**
 -2 : Arrêtés réglementaires
 ou
 **-5 : Documents budgétaires et financiers**
 -3 : Actes individuels
 -4 : Contrats, conventions, et avenants
 -6 : Autres

Matière :

- 1 : Commande publique
- 2 : Urbanisme
- 3 : Domaine et patrimoine
- 4 : Fonction publique
- 5 : Institutions et vie politique
- 6 : Libertés publiques et pouvoirs de police
- 7 : Finances locales**
 - 7.1 : décisions budgétaires**
 - 7.1.1 : débat d'orientations budgétaires**
 - 7.1.2 : délibérations afférentes aux documents budgétaires**
 - ~~-7.1.3 : document budgétaire~~
 - 7.1.4 : annexes**
 - 7.2 : fiscalité
 - 7.3 : emprunts
 - 7.4 : interventions économiques
 - 7.5 : subventions
 - 7.6 : contributions budgétaires
 - 7.7 : avances
 - 7.8 : fonds de concours
 - 7.9 : prise de participation (SEM...)
- ~~-8 : Domaines de compétence par thème~~
- ~~-9 : Autres domaines de compétences~~

